

FICHE D'INSCRIPTION A L'ÉPREUVE THÉORIQUE DU CCEPS

L'épreuve théorique du Certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins (CCEPS) en vue d'analyses de biologie médicales se déroulera :

- **Date :** **Mercredi 2 juillet 2025 de 11h**
- **Lieu :** **ARS de Normandie**
2 place Jean Nouzille
14050 CAEN Cedex 4

INFORMATIONS PERSONNELLES :

Nom de famille (de naissance) _____

Nom d'usage (marital) _____

Prénoms _____

Date et lieu de naissance ___/___/___ à _____

Département de naissance |__|__|

Adresse _____

Code Postal |__|__|__|__| Ville _____

N° de téléphone |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| E-mail : _____

Titre du Diplôme _____

Année d'obtention _____

PIÈCES À JOINDRE :

- Une photo d'identité ;
- Une copie de votre diplôme ou de l'attestation de réussite ou de l'attestation de scolarité ;
- Une copie de votre carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité.

Fait à :, le :

Signature :

Le dossier complet d'inscription doit être adressé au plus tard le mercredi 25 juin 2025 minuit par courriel à l'adresse suivante : ars-normandie-prof-non-medicales@ars.sante.fr

Traitement des données à caractère personnel : La Direction de l'attractivité des métiers et de la transformation numérique du système de santé procède à un traitement relatif au recensement des demandes de certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins (CCEPS) en vue d'analyses de biologie médicales. Ces données à caractère personnel sont collectées et traitées en application des dispositions inscrites à l'article 6-1 e) du règlement général sur la protection des données (UE RGPD 27 avril 2016). Les données sont conservées dans la limite de 50 ans pour les dossiers individuels des candidats reçus : photocopie carte d'identité, fiche d'inscription, photocopies des diplômes, relevé de notes, photographies, copie de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences (AFGSU niveau II), carnet de stage, copies des notes reçues à l'examen, attestation du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins. Pour les candidats qui n'auraient pas été reçus, les données collectées sont conservées dans la limite de 3 ans. Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification des données vous concernant. Toute demande d'exercice de vos droits doit être effectuée auprès du Responsable des traitements ou du Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'ARS Normandie : Par courrier : Délégué à la protection des données Pôle juridique Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille 14000 CAEN ou par mail : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation : www.cnil.fr